



#### Sommaire

#### **Objectif**

Le présent rapport illustre le rôle important des travailleurs étrangers temporaires (TET) pour les PME agricoles canadiennes et formule des recommandations sur le sujet, à l'heure où le programme concernant ces travailleurs est en cours d'examen.

#### **Faits**



• Les pénuries de main-d'œuvre persistantes ont fait perdre 2,8 milliards de dollars¹ de ventes ou de contrats aux entreprises agricoles canadiennes en 2022, ce qui a limité la croissance de leurs ventes et de leur production. Les exploitants agricoles ne trouvent pas de candidats canadiens pour leurs postes à pourvoir, et le problème n'est pas près de disparaître. On estime qu'il y aura 100 000 postes vacants² dans le secteur d'ici 2030.



 Les travailleurs étrangers contribuent fortement à combler les pénuries de main-d'œuvre. En 2023, 3 entreprises agricoles sur 10 au Canada ont embauché des travailleurs étrangers (51 % au Québec), et 26 %<sup>3</sup> comptent embaucher davantage de TET en 2024.



• Les exploitants agricoles attachent une grande valeur aux TET, 92 % déclarant qu'ils les aident à répondre à la demande de produits et de services, et 89 %, qu'ils les aident à rester en activité<sup>4</sup>.



• Dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), les volets Mexique et pays des Caraïbes (55 %) du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et le volet agricole (43 %) sont ceux auxquels recourent le plus les entreprises agricoles canadiennes<sup>5</sup>.



• De nombreux employeurs accueillent les mêmes TET chaque année. Si on déplore de rares cas de mauvaises pratiques qui ne doivent pas être tolérées, la majorité mettent tout en place pour offrir un milieu de travail sain et sûr et offrent le salaire en vigueur, le logement, le transport et l'assurance maladie (tableau 1). Globalement, 94 % des entreprises embauchant des TET se conforment aux exigences du programme<sup>6</sup>.

#### Recommandations

Pour améliorer l'efficacité des programmes liés aux travailleurs étrangers temporaires, la FCEI fait les recommandations suivantes :

- Réduire la paperasserie associée à l'embauche des TET, notamment en simplifiant le processus de l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT).
- Autoriser le partage ou le transfert de travailleurs étrangers, à titre optionnel (comme un permis de travail interentreprises).
- Revoir la déduction liée au logement pour qu'elle tienne compte de la valeur du marché et des coûts, et autoriser une indexation annuelle; la déduction actuelle de 30 \$ par semaine n'est pas en phase avec les prix réels des logements.
- Autoriser les employeurs à égaler le salaire qu'offrent d'autres employeurs de la même région ayant obtenu une EIMT favorable, pour améliorer la rétention et couper court au maraudage. L'actuel régime de conformité des employeurs laisse peu de jeu en ce sens.
- Rembourser à l'employeur les coûts d'administration et de mise en application de l'inspection de conformité si aucune EIMT n'est obtenue.
- Verser une indemnité aux employeurs qui ont absorbé les coûts initiaux et qui perdent des TET à cause de maraudage, et prévoir un mécanisme simple leur permettant de remplacer ces travailleurs.

### L'agriculture : un secteur vital pour l'économie canadienne, composé essentiellement de PME

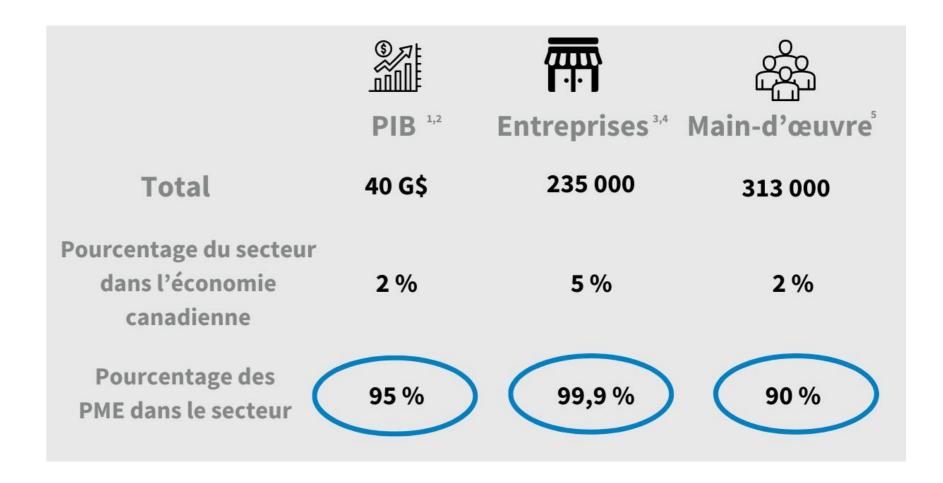
Pilier de l'économie canadienne, le secteur de l'agriculture comble une grande part de la demande de produits alimentaires nationale et mondiale.

En 2023, le secteur a contribué pour 40 milliards de dollars à l'économie canadienne, l'équivalent de 2 % du PIB, et il employait plus de 300 000 personnes (figure 1). Réputé pour ses produits variés et de grande qualité, le Canada figure parmi les grands exportateurs mondiaux, avec 92,8 milliards de dollars d'exportations de produits agricoles et d'aliments transformés<sup>7</sup>.

Le PIB du secteur agricole est généré à 95 % environ par de petites et moyennes entreprises (PME, 1 à 499 employés), lesquelles représentent l'essentiel du secteur (99,9 %) et emploient 90 % de sa main-d'œuvre.

D'où l'importance d'écouter ce que les exploitants agricoles ont à dire, de comprendre leurs expériences et leurs difficultés et de les soutenir dans leur mission d'assurer la production alimentaire du Canada et d'autres pays.

Figure 1. Le secteur agricole canadien en 2023



#### Sources:

- 1. Statistique Canada, <u>tableau 36-10-0434-03</u>, <u>Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par</u> industries, moyenne annuelle (x 1 000 000)
- 2. Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Principales statistiques relatives aux petites entreprises 2023, <a href="https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/fr/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises-2023">https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/fr/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises-2023</a>
- 3. Statistique Canada, <u>tableau 33-10-0806-01</u>, <u>Nombre d'entreprises canadiennes</u>, <u>avec employés</u>, <u>décembre 2023</u>
- 4. Statistique Canada, tableau 33-10-0807-01, Nombre d'entreprises canadiennes, sans employés, décembre 2023
- 5. Statistique Canada, données de l'Enquête sur la population active, calculs personnalisés.

## Des pénuries de main-d'œuvre persistantes menacent la vitalité du secteur agricole

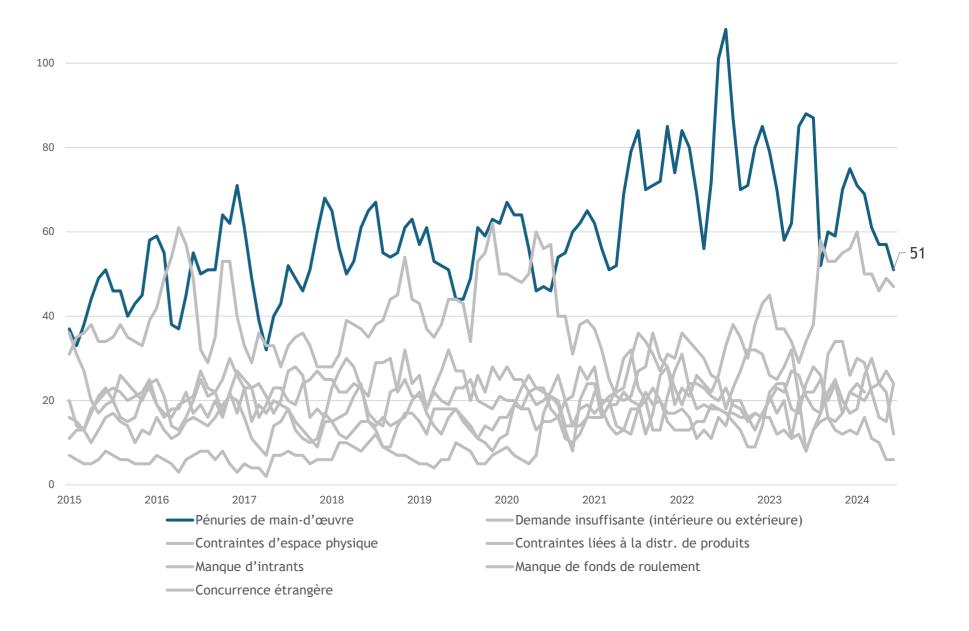
Depuis 10 ans, les exploitants agricoles citent invariablement les pénuries de maind'œuvre parmi les principaux facteurs limitant la croissance de leurs ventes ou de leur production<sup>8</sup> (voir la figure 2). Ces obstacles ne sont pas sans conséquences.

En 2022, la moitié des propriétaires d'une entreprise agricole ont été incapables d'embaucher tous les travailleurs nécessaires à l'exploitation de leur entreprise<sup>9</sup>. Les pénuries de main-d'œuvre se sont traduites par des pertes économiques considérables. Dans l'ensemble de l'économie, jusqu'à 38 milliards de dollars de contrats ou de ventes ont été perdus ou reportés, dont 2,8 milliards<sup>10</sup> dans le seul secteur agricole, où ces sommes auraient pu aider les exploitants à rembourser leurs dettes et à investir dans leur entreprise et leur personnel.

Par ailleurs, les pénuries de main-d'œuvre obligent les employeurs à consacrer davantage de temps à l'exploitation de leur entreprise, ce qui nuit à leur équilibre travail-vie personnelle. En 2022, les exploitants agricoles ont travaillé en moyenne 58 heures par semaine<sup>11</sup>, soit bien plus que la semaine type de 35 heures.

Malgré les efforts qu'ils déploient pour faire connaître les postes à pourvoir, les exploitants agricoles constatent que les travailleurs canadiens hésitent à postuler, citant des difficultés comme la perception d'un manque d'intérêt (38 %), le fait que le lieu de travail soit éloigné ou peu pratique (6 %) ou le fait que le travail soit difficile ou physiquement exigeant (5 %)<sup>12</sup>. Le recrutement de candidats canadiens se révèle très difficile en agriculture.

Figure 2. Poids des pénuries de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée dans les facteurs limitant la croissance des ventes et de la production dans le secteur agricole, 2015-2024 (% des réponses)



Source : FCEI, Baromètre des affaires<sup>MD</sup> : Limites en termes de ventes - niveaux actuels et tendances, secteur agricole, 2015-2024.

Remarque : « Pénurie de main-d'œuvre qualifiée » et « Pénurie de main-d'œuvre non qualifiée » ont été regroupés sous le libellé « Pénuries de main-d'œuvre ».

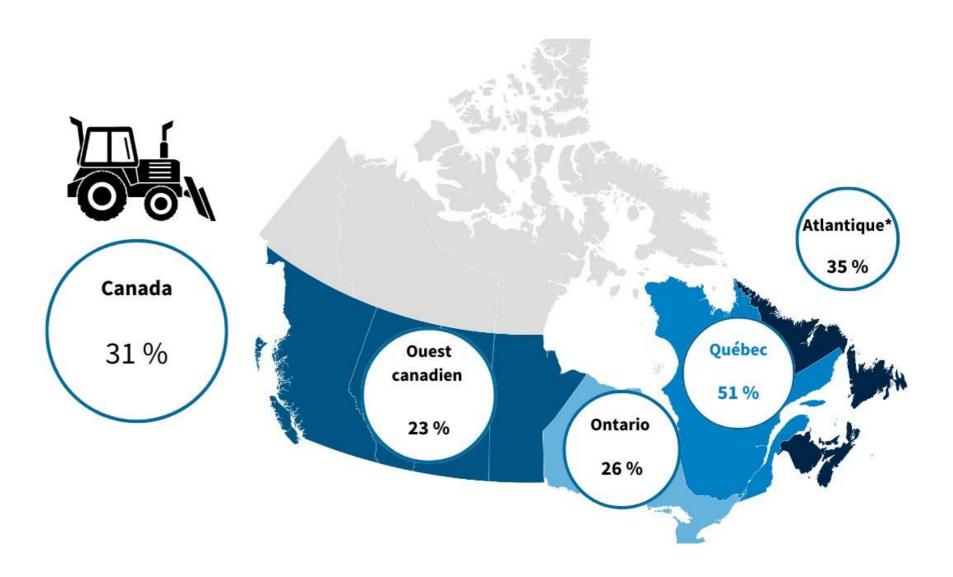
# Pour rester en activité, les exploitants agricoles se tournent vers les travailleurs étrangers...

Les travailleurs étrangers contribuent fortement au dynamisme et au maintien en activité des PME agricoles. En 2023, **3 entreprises agricoles sur 10 au Canada** ont embauché des travailleurs étrangers. Ces derniers forment une part encore plus grande du secteur au Québec, où 1 PME agricole sur 2 en embauche (figure 3).

Compte tenu de l'importance que revêt l'agriculture pour l'économie canadienne, l'incapacité des exploitants agricoles à recruter des travailleurs canadiens est préoccupante. Le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) estime qu'il y aura plus de 100 000 postes vacants en agriculture d'ici 2030<sup>13</sup>. Cela n'a rien d'étonnant, puisque la main-d'œuvre nationale en agriculture est déjà limitée et qu'elle n'ira qu'en diminuant avec le vieillissement de la population<sup>14</sup>.

L'offre limitée de main-d'œuvre nationale oblige les exploitants agricoles à se tourner vers des travailleurs étrangers. Ces derniers contribuent fortement à pallier le manque de main-d'œuvre et ont ainsi une incidence directe sur la sécurité alimentaire, le développement économique et la viabilité du secteur<sup>15</sup>.

Figure 3. Pourcentage des entreprises agricoles qui ont embauché des travailleurs étrangers au cours des 12 derniers mois, par province



Source: FCEI, sondage sur l'agriculture, du 18 décembre 2023 au 7 février 2024, n = 544.

Question : Au cours des 12 derniers mois, avez-vous embauché des travailleurs étrangers? (Sélectionner une seule réponse)

Remarques : 1. La figure n'inclut pas les répondants qui ont sélectionné « Non », « Je ne sais pas/pas sûr » ou « Sans objet ».

- 2. \* Petit échantillon (moins de 40 entreprises).
- 3. « Ouest » désigne la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba et la Saskatchewan; « Atlantique » désigne la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard.

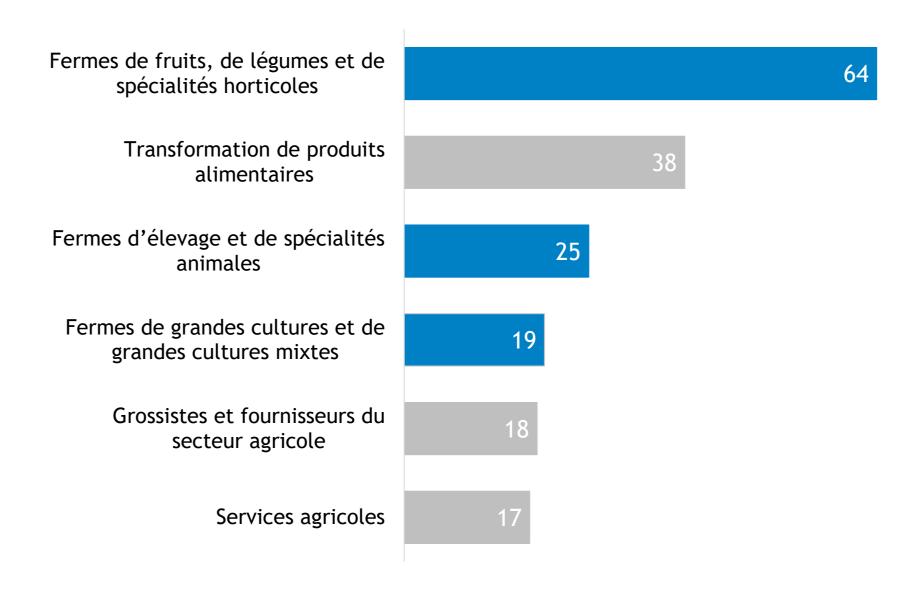
## ... en particulier dans les secteurs nécessitant du travail manuel

Les entreprises des sous-secteurs à forte intensité de main-d'œuvre<sup>16</sup>, comme ceux des fermes de fruits, de légumes et de spécialités horticoles (64 %), des fermes d'élevage et de spécialités animales (25 %) et des fermes de grandes cultures et de grandes cultures mixtes (19 %), ont été les plus portées à embaucher des travailleurs étrangers au cours des 12 derniers mois (figure 4). Cette tendance s'explique par les exigences particulières de ces secteurs, où le travail manuel est incontournable pour des tâches allant des récoltes aux soins du bétail.

Certes, les technologies évoluent rapidement, mais l'automatisation ne se prête pas à tous les types d'activités ou de cultures. Un tiers environ (32 %) des entreprises concernées citent, comme principal obstacle à l'automatisation, l'incompatibilité de celle-ci avec leur modèle d'affaires<sup>17</sup>. De plus, si les systèmes automatisés résolvent une partie du casse-tête de la main-d'œuvre, il faut du personnel qualifié pour les faire fonctionner et les entretenir, sans compter qu'ils coûtent cher (un tracteur John Deere entièrement automatisé, par exemple, peut coûter jusqu'à 500 000 dollars américains<sup>18</sup>).

Si elles ne peuvent pas recourir à l'automatisation et qu'elles manquent de maind'œuvre, les entreprises agricoles se tournent vers les travailleurs étrangers temporaires.

Figure 4. Pourcentage des entreprises agricoles qui ont embauché des travailleurs étrangers au cours des 12 derniers mois, par secteur (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur l'agriculture, du 18 décembre 2023 au 7 février 2024, n = 544.

Question : Au cours des 12 derniers mois, avez-vous embauché des travailleurs étrangers? (Sélectionner une seule réponse)

Remarques : 1. La figure n'inclut pas les répondants qui ont sélectionné « Je ne sais pas/pas sûr » ou « Sans objet ».

2. \* Petit échantillon (moins de 40 entreprises).

## Le PTET : un programme, quatre moyens de recruter des travailleurs étrangers

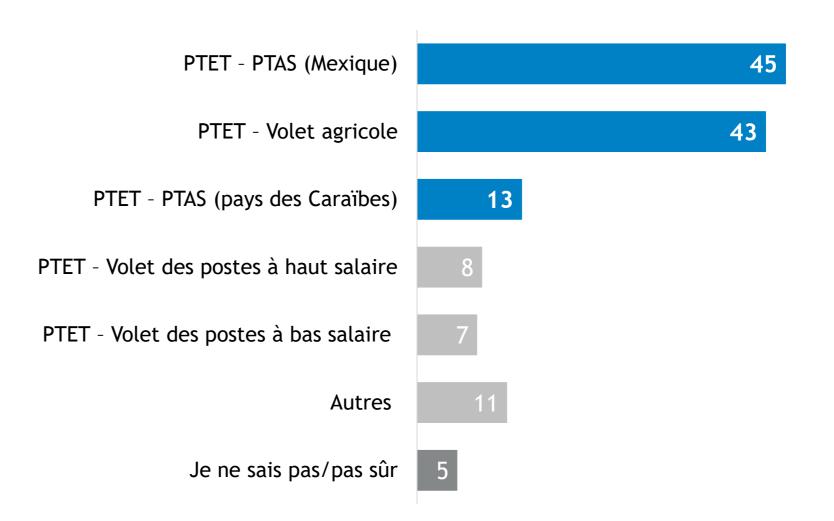
Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) est l'une des principales solutions auxquelles recourent les exploitants agricoles incapables de trouver des travailleurs au Canada. Il propose quatre volets pour le recrutement de travailleurs étrangers : le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), le volet agricole, le volet des postes à haut salaire et le volet des postes à bas salaire.

La majorité des entreprises agricoles recourent au PTAS (Mexique et pays des Caraïbes)<sup>19</sup> (55 %) ou au volet agricole (43 %), conçus spécifiquement pour leur secteur. Les deux autres volets, celui des postes à haut salaire (8 %) et celui des postes à bas salaire (7 %), sont moins utilisés en agriculture (figure 5).

Tandis que le volet agricole est ouvert aux travailleurs étrangers du monde entier, le PTAS est limité aux citoyens du Mexique (auxquels recourent 45 % des entreprises agricoles) et des pays participants des Caraïbes (auxquels recourent 13 % des entreprises agricoles).

Ainsi, des 64 660 TET embauchés dans le secteur agricole en 2022, un peu plus de quatre cinquièmes provenaient du Mexique (44,3 %), du Guatemala (25,1 %) ou de la Jamaïque (13,3 %)<sup>20</sup>.

Figure 5. Volets ou programmes d'immigration utilisés par les entreprises agricoles (% des réponses)



Source: FCEI, sondage sur l'agriculture, du 18 décembre 2023 au 7 février 2024, n = 164.

Question: Quels volets ou programmes d'immigration avez-vous utilisés? (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

Remarque : « Autres » représente le Programme de mobilité internationale (PMI), les étudiants étrangers, etc.

Pour consulter des ventilations plus détaillées par grand secteur agricole et par province, voir la figure 8 en annexe.

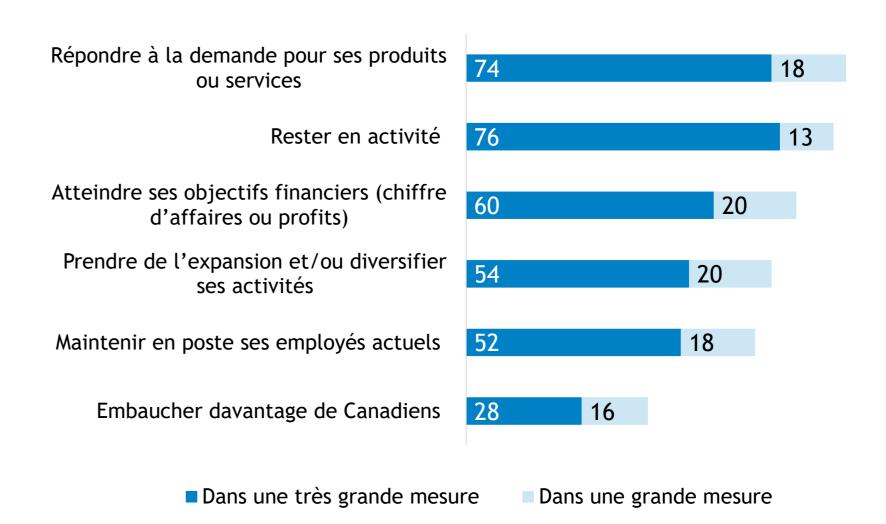
## Le PTET profite aux entreprises agricoles et au Canada

Le PTET aide les exploitants agricoles à combler des manques criants de maind'œuvre; il a fourni près du quart du personnel du secteur en 2022<sup>21</sup>.

Les TET viennent occuper des postes pour lesquels des PME ne trouvent pas de candidats locaux, et l'embauche d'un nombre insuffisant de ces travailleurs pourrait avoir des conséquences néfastes pour la main-d'œuvre canadienne. Selon une étude d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), plus de la moitié (55 %) des employeurs qui n'ont pas pu embaucher une partie ou la totalité des TET dont ils avaient besoin ont dû demander à leurs employés en poste de faire des heures supplémentaires pour compenser, et 33 % de ces employeurs ont réduit leurs heures d'ouverture ou fermé des installations<sup>22</sup>.

De plus, les employeurs qui ont embauché des TET ont déclaré que cela les avait aidés à répondre à la demande de produits et de services (92 %), à rester en activité (89 %) ou à atteindre leurs objectifs financiers (80 %). L'embauche de ces travailleurs atténue les répercussions des pénuries de main-d'œuvre et se traduit par une réduction des occasions d'affaires perdues (figure 6).

Figure 6. Pourcentage d'employeurs ayant déclaré que l'embauche de TET a accru la capacité de leur organisation à réaliser certaines activités, dans une grande ou très grande mesure (% des réponses)



Source : EDSC, sondage auprès des employeurs (2020), pour la période de 2015 à 2020, Évaluation du Programme des travailleurs étrangers temporaires, juin 2021, Direction de l'évaluation - Direction générale des politiques stratégiques et de service. Consulté au : <a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/travailleur-etranger-temporaire.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/travailleur-etranger-temporaire.html</a>

### Les exploitants agricoles estiment énormément les travailleurs étrangers et le PTET

Mes travailleurs actuels ont le cœur à l'ouvrage et se rendent toujours disponibles. Ils souhaitent apprendre et s'améliorer. Ils sont toujours de bonne humeur. C'est un plaisir de travailler avec eux. De plus, sans eux, il faudrait réduire considérablement le nombre de ruches exploitées [...]. L'entreprise maintient une certaine rentabilité qui ne serait pas réalisable sans ces travailleurs.

- Ferme de fruits, de légumes ou de spécialités horticoles, Québec



Nous sommes très satisfaits des travailleurs étrangers embauchés. Un grand nombre reviennent année après année. Nous ne pourrions pas continuer de cultiver des légumes si ce programme n'existait pas.

- Ferme de fruits, de légumes ou de spécialités horticoles, Ontario



En deux mots, le programme nous est indispensable

- nous n'arrivons pas à recruter localement.
- Ferme de fruits, de légumes ou de spécialités horticoles, Ontario

Source : FCEI, sondage sur l'agriculture, du 18 décembre 2023 au 7 février 2024, n = 547.

## Les employeurs investissent donc massivement dans les TET, couvrant des coûts allant au-delà des salaires et de la formation

Tableau 1<sup>23</sup>: Exigences et dépenses de l'employeur, par volet du PTET (une version plus détaillée du même tableau est présentée au tableau 2 en annexe)

EXIGENCES & DÉPENSES PAR VOLET DU PTET	PTAS MEXIQUE & CARAÏBES	VOLET AGRICOLE	POSTES À BAS SALAIRE	POSTES À HAUT SALAIRE
1 000 \$ de frais de traitement de l'EIMT				
Salaire en vigueur*				
Aller-retour Canada/pays d'origine				
Transport domicile/travail				
Logement		**		
Assurance maladie en cas de non couverture prov./terr.				

<sup>\*</sup> Le salaire en vigueur est revu annuellement de sorte qu'il soit au moins égal au taux horaire médian pour le poste et l'emplacement concernés. La définition est différente au Québec.

<sup>\*\*</sup> Les employeurs peuvent déduire un maximum de 30 \$ par semaine du salaire des TET (pour le logement à la ferme ou hors site) ou ils doivent s'assurer que le loyer ne dépasse pas 30 % de leur revenu mensuel brut.

#### Les employeurs doivent aussi investir temps et efforts pour recruter des TET

Avant de pouvoir embaucher des TET, les exploitants agricoles doivent démontrer qu'il est indispensable de faire appel à des travailleurs étrangers. Ils doivent montrer qu'aucun travailleur local qualifié n'est disponible pour pourvoir les postes dans le cadre d'une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), un processus bureaucratique lourd.

Les employeurs doivent mener des démarches de recrutement qui s'étendent, pour la plupart des volets, sur au moins 14 jours au cours des 3 mois précédant la demande d'EIMT. Les démarches de recrutement doivent se poursuivre jusqu'à l'approbation de l'EIMT (sauf pour le volet agricole). De plus, les employeurs doivent fournir des informations telles que le nombre de candidats locaux rencontrés pour les postes, les raisons pour lesquelles ces Canadiens n'ont pas été embauchés et les effets possibles des travailleurs étrangers temporaires sur le marché du travail canadien.

En plus de gérer la paperasserie, les exploitants agricoles doivent tenir compte de longs délais de traitement. Par exemple, en 2020, le délai de traitement des demandes d'EIMT était de 10,5 semaines en moyenne, mais il pouvait atteindre 16 semaines pour le volet des postes à haut salaire<sup>24</sup>. Une fois que l'employeur a obtenu un résultat d'EIMT positif, les *travailleurs étrangers* doivent demander un permis de travail. Les délais de traitement des demandes de permis varient d'un volet à l'autre et peuvent changer d'une saison à l'autre. Pour le PTAS, les demandes peuvent être traitées rapidement, en 18 jours<sup>25</sup>. Pour les autres volets, les délais peuvent aller de 4 semaines pour les travailleurs du Guatemala et du Mexique à 20 semaines pour ceux de l'Inde<sup>26</sup>.

Les employeurs doivent donc planifier longtemps à l'avance s'ils souhaitent recourir au programme. Ils doivent en fait commencer à chercher des candidats canadiens plusieurs mois avant le début de l'été. Or, il est peu probable que des Canadiens cherchent des emplois d'été 6 mois à l'avance. De plus, il peut être difficile de prévoir les besoins du marché, qui peuvent évoluer à mesure que l'année avance.

Compte tenu de tout cela, et du fait que la réduction de la paperasserie et du fardeau réglementaire arrive au premier rang des priorités des PME agricoles en 2024 (81 %), la FCEI recommande que le gouvernement simplifie le processus de l'EIMT et réduise la paperasserie associée à l'embauche de TET<sup>27</sup>.

Qui plus est, quand ils font une demande d'EIMT pour des postes à bas salaire ou à haut salaire, les employeurs doivent payer des frais de traitement de 1 000 \$. Dans le cadre du Programme de mobilité internationale (un programme d'immigration permettant d'embaucher des travailleurs étrangers sans EIMT), les frais relatifs à la conformité de l'employeur sont remboursés si aucun permis de travail n'est délivré<sup>28</sup>. Ce n'est pas le cas pour l'EIMT. Aucun remboursement n'a lieu si la demande d'EIMT est rejetée ou si aucun permis de travail n'est émis (par exemple, en raison du rejet du demandeur ou de l'absence de candidats répondant aux critères). Par conséquent, si aucune EIMT n'est obtenue ou utilisée, nous recommandons que soient remboursés à l'employeur les coûts d'administration et de mise en application de l'inspection de conformité, laquelle n'aura finalement pas lieu.

Tout le processus de l'EIMT prend énormément de temps... C'est un lourd fardeau pour les petites entreprises aux ressources administratives limitées, comme c'est le cas pour ma ferme.

- Ferme de fruits, de légumes ou de spécialités horticoles, Colombie-Britannique

"

## Réfuter les idées reçues sur les TET

#### Idée reçue n° 1 : « Les TET gagnent un salaire insuffisant »

- Les TET embauchés dans le cadre du programme doivent recevoir le salaire déterminé par la convention collective applicable. S'ils occupent des postes non syndiqués, l'employeur doit leur verser au moins le salaire établi par le programme.
- ➤ La majorité des TET (85 %) reçoivent la même rémunération que les travailleurs canadiens; seuls 3,5 %<sup>29</sup> sont payés moins. Il est donc plutôt improbable que l'embauche de TET exerce une pression à la baisse sur les salaires à l'échelle nationale. Les immigrants et les travailleurs locaux peuvent se compléter plutôt que se concurrencer.
- ➤ De plus, selon le volet, les coûts et les obligations associés à l'embauche de travailleurs étrangers ne se limitent pas aux salaires et aux conditions de travail. Ils s'étendent aussi au transport, au logement et à l'assurance maladie, comme l'indique le tableau 1.

#### Idée reçue n° 2 : « Les TET ne sont pas bien traités par leur employeur »

- ➤ EDSC mène régulièrement des inspections pour veiller à la santé et à la sécurité des travailleurs étrangers à l'issue desquelles 94 % des employeurs inspectés ont été jugés conformes, selon 26 critères<sup>30</sup>.
- Les employeurs attachent une grande valeur aux travailleurs étrangers et cherchent à leur offrir des conditions de travail satisfaisantes, afin qu'ils souhaitent revenir l'année suivante. Ils veulent retenir leurs bons employés et aimeraient que l'obtention de la résidence permanente soit facilitée pour ceux qui souhaitent rester au Canada. La simplification des démarches d'obtention de la résidence permanente profite tant aux employeurs qu'aux employés, en favorisant un cadre de travail sain et viable.

- Les mêmes personnes ne reviendraient pas chaque année si je ne les traitais pas bien, si je ne les payais pas, etc. Les règles du programme sont contraignantes. Trois employés que j'ai parrainés pendant la pandémie ont récemment obtenu leur résidence permanente après deux années et demie.
  - Ferme de grandes cultures ou de grandes cultures mixtes, Ontario



- Notre expérience est très positive, nos travailleurs sont avec nous depuis 8 ans ou plus. Heureusement que le programme des employeurs reconnus est enfin en place, parce que le coût et le temps à investir pour faire une demande est considérable.
  - Ferme de fruits, de légumes ou de spécialités horticoles, Alberta



11

## Il est toujours possible d'améliorer les choses

Ce serait bien de pouvoir partager des travailleurs avec d'autres fermes quand c'est au ralenti pour nous et que d'autres exploitants auraient besoin d'un coup de main... »

- Ferme de fruits, de légumes ou de spécialités horticoles, Ontario

Nous devrions pouvoir nous partager des travailleurs quand 4 ne suffisent pas à la tâche, mais que 5, c'est trop...

La réglementation est trop rigide!

Fermes d'élevage et de spécialités animales au Québec

Nous embauchons des travailleurs étrangers depuis 2006 et il devient de plus en plus difficile, chaque année, de démontrer que nous avons besoin de bras additionnels et qu'il n'y a pas de Canadiens disponibles pour occuper les emplois. C'est le festival de la paperasserie... Nous avons vécu de multiples inspections de conformité « aléatoires » ... Un interrogatoire franchement désagréable pour un employeur.

- Ferme de grandes cultures ou de grandes cultures mixtes, Ontario

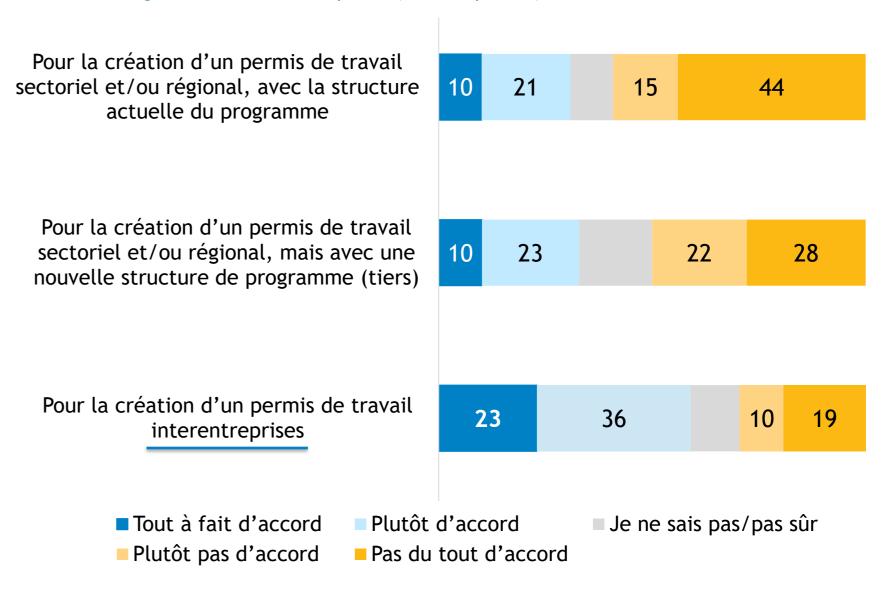
## Le partage ou le transfert de travailleurs étrangers devrait être possible

À l'heure actuelle, la plupart des TET sont autorisés à travailler uniquement chez un employeur donné. Chaque TET est donc associé à une seule entreprise agricole. Or, bien des exploitants accueilleraient favorablement la possibilité du partage d'employés entre entreprises.

De toutes les possibilités que la FCEI a soumises à ses membres exploitants agricoles, celle de la création d'un **permis de travail interentreprises** est celle qui recueille le plus d'appuis (59 %) (figure 7). Un tel permis autoriserait un même TET à travailler pour des employeurs multiples, selon les besoins de ces derniers. Tous les employeurs indiqués sur le permis seraient uniquement responsables des conditions d'emploi énoncées dans leur partie de l'entente, et les coûts seraient divisés au prorata.

Prenons un exemple : 2 membres de la FCEI sont des frères qui possèdent chacun 2 fermes. Chacun aimerait se partager des travailleurs entre leurs 2 fermes et avoir la possibilité d'en transférer à la ferme de son frère quand l'activité ralentit sur la sienne. Or, le programme actuel interdit le partage des travailleurs entre 2 fermes, même si elles ont le même propriétaire. Avec le permis de travail interentreprises, des travailleurs étrangers pourraient non seulement passer d'une ferme à l'autre d'un même frère, mais aussi travailler sur n'importe quelle des 4 fermes sans devoir obtenir un permis additionnel.

Figure 7. Degré d'accord avec des énoncés concernant la création éventuelle de permis de travail sectoriels, régionaux ou interentreprises (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur l'agriculture, du 18 décembre 2023 au 7 février 2024, n = 156-159. Question : Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou pas d'accord avec les énoncés suivants concernant la création éventuelle de permis de travail sectoriels, régionaux ou interentreprises. (Sélectionner une réponse pour chaque ligne)

## Des permis sectoriels ou régionaux pourraient toutefois être trop souples et donner

## lieu à du maraudage

La majorité des exploitants agricoles sont contre l'idée de permis sectoriels ou régionaux. Qu'il soit question d'intégrer ces permis à la structure actuelle du programme ou à une nouvelle structure (où un tiers approuvé serait chargé du recrutement, de la rétention et de la répartition d'un bassin de travailleurs étrangers), 59 % et 50 % des exploitants, respectivement, sont en désaccord avec l'idée. Selon eux, l'émission de permis sectoriels ou régionaux dans le cadre du

programme actuel risquerait d'accentuer le maraudage, soit le fait pour un employeur d'offrir un salaire légèrement plus élevé à un employé d'un concurrent pour qu'il vienne travailler chez lui.

Pour atténuer ces préoccupations, les décideurs devraient évaluer certaines pistes :

## ✓ Autoriser les employeurs à hausser les salaires pour favoriser la rétention

L'actuel régime de conformité des employeurs laisse à ces derniers très peu de jeu pour essayer de retenir des employés en égalant le salaire ou les conditions de travail que leur offre une autre entreprise. Le salaire offert doit être essentiellement celui établi dans la demande d'EIMT, avec possibilité d'indexation. Or, si un propriétaire d'entreprise a les moyens d'égaler le salaire qu'offre un autre employeur ayant obtenu une EIMT favorable, il devrait pouvoir le faire. Cela pourrait profiter aux TET et éviter aux employeurs de gaspiller le temps et les efforts investis pour recruter et former leurs travailleurs étrangers.

#### ✓ Donner davantage de garanties aux employeurs

Des permis de travail sectoriels ou régionaux augmenteraient le risque que des employeurs perdent des travailleurs étrangers après avoir dépensé beaucoup d'argent pour les recruter et les former. Des employeurs pourraient en effet profiter du fait que d'autres ont recruté des travailleurs étrangers avant eux pour débaucher ces derniers au prix d'efforts et d'investissements bien moindres, ce qui pourrait en dissuader beaucoup d'entreprendre les démarches. Des mesures d'atténuation seraient nécessaires; par exemple, verser une indemnité aux employeurs conformes qui ont absorbé les coûts initiaux et prévoir un mécanisme simple et rapide leur permettant de remplacer les TET perdus.

#### ✓ Les courtiers tiers ne sont pas la solution

La majorité des exploitants agricoles ne sont pas favorables (59 % contre) à l'idée d'une nouvelle structure où un tiers approuvé serait chargé du recrutement et de la rétention d'un bassin de travailleurs étrangers, ainsi que de leur affectation en fonction des besoins, selon un système de recouvrement des frais, aux employeurs qui retiennent ses services (comme une agence de placement). Même si cette voie pourrait contribuer à réduire certains risques et coûts, les répondants étaient d'avis que les tiers ne sont pas toujours au fait des besoins des entreprises et pourraient ajouter une couche de bureaucratie, en plus de compliquer les communications.

## Conclusion et recommandations pour le gouvernement fédéral

Les données montrent que le secteur agricole canadien a cruellement besoin des TET pour pallier les pénuries de main-d'œuvre chroniques auxquelles il est confronté et pour préserver sa vitalité. Ces travailleurs aident les exploitants agricoles à répondre à la demande de produits et de services (92 %) et à rester en activité (89 %)<sup>31</sup>. Sans eux, des entreprises mettraient la clé sous la porte et des emplois occupés par des Canadiens seraient perdus.

L'embauche de travailleurs étrangers nécessite des investissements substantiels qui vont bien au-delà des salaires et de la formation; ils comprennent, par exemple, les frais de transport et le temps et les efforts requis pour les faire venir au Canada. Ces obligations incitent les employeurs à offrir des conditions de travail optimales afin que les TET souhaitent revenir l'année suivante. Il n'est pas rare que des exploitants accueillent les mêmes travailleurs chaque année, et certains en aident même à obtenir la résidence permanente.

Afin que le programme réponde mieux aux besoins concrets des exploitants agricoles, le gouvernement devrait autoriser le partage ou le transfert de TET entre fermes ou entre employeurs. Les décideurs devraient profiter de l'examen du programme pour s'assurer que sa structure ne favorise pas le maraudage et qu'elle tient compte des réalités du marché. La FCEI formule les recommandations suivantes :



Réduire la paperasserie associée à l'embauche des TET, notamment en simplifiant le processus de l'EIMT.



Autoriser le partage ou le transfert de travailleurs étrangers, à titre optionnel (comme un permis de travail interentreprises).



Revoir la déduction liée au logement pour qu'elle tienne compte de la valeur du marché et des coûts, et autoriser une indexation annuelle - la déduction est actuellement de 30 \$ par semaine.



Autoriser les employeurs à égaler le salaire qu'offrent d'autres employeurs de la même région ayant obtenu une EIMT favorable, pour améliorer la rétention et couper court au maraudage. L'actuel régime de conformité des employeurs laisse peu de jeu en ce sens.



Rembourser à l'employeur les coûts d'administration et de mise en application de l'inspection de conformité si aucune EIMT n'est obtenue.



Verser une indemnité aux employeurs qui ont absorbé les coûts initiaux et qui perdent des TET à cause de maraudage, et prévoir un mécanisme simple leur permettant de remplacer ces travailleurs.

## Annexe 1<sup>32</sup>

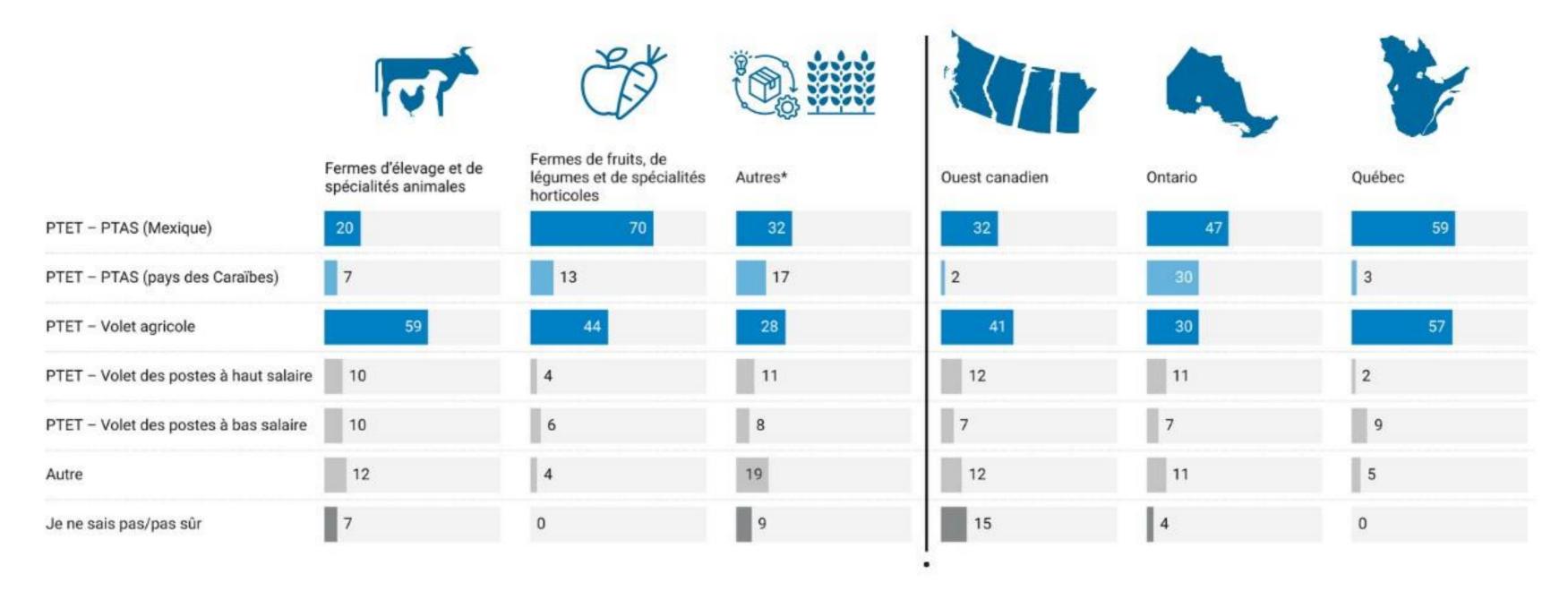
Tableau 2 : Exigences et dépenses de l'employeur, par volet du PTET

EXIGENCES & DÉPENSES PAR VOLET DU PTET	PTAS MEXIQUE & CARAÏBES	VOLET AGRICOLE	POSTES À BAS SALAIRE	POSTES À HAUT SALAIRE
1 000 \$ de frais de traitement de l'EIMT				
Salaire en vigueur*	Mêmes salaires et avantages sociaux que ceux des travailleurs canadiens et résidents permanents qui exercent la même profession.	Mêmes salaires et avantages sociaux que ceux des travailleurs canadiens et résidents permanents qui exercent la même profession.	Le plus élevé entre: le salaire médian affiché sur Guichet-Emplois ou se situant sur l'échelle de rémunération versée aux employés pour les mêmes profession, lieu, compétences et années d'expérience.	Le plus élevé entre: le salaire médian affiché sur Guichet-Emplois ou se situant sur l'échelle de rémunération versée aux employés pour les mêmes profession, lieu, compétences et années d'expérience.
Aller-retour Canada/pays d'origine	Couverture des dépenses liés aux trajets aller-retour du lieu de travail au Canada et de leur pays de résidence.	Couverture des dépenses liés aux trajets aller-retour du lieu de travail au Canada et de leur pays de résidence.	Couverture des dépenses liés aux trajets aller-retour du lieu de travail au Canada et de leur pays de résidence.	
Transport domicile/travail	Le transport doit être fourni entre le lieu de logement sur le site ou hors site et le lieu du travail.	Le transport doit être fourni entre le lieu de logement sur le site ou hors site et le lieu du travail.		
Logement	Fournir aux TET un logement adéquat, convenable et abordable.	Fournir aux TET un logement adéquat, convenable et abordable.**	Fournir aux TET un logement adéquat, convenable et abordable.	
Assurance maladie en cas de non couverture prov./terr.	Payer l'assurance maladie privée en cas d'urgence jusqu'à ce que les TET soient couverts par le système d'assurance maladie prov./terri.	Payer l'assurance maladie privée en cas d'urgence jusqu'à ce que les TET soient couverts par le système d'assurance maladie prov./terri.	Payer l'assurance maladie privée en cas d'urgence jusqu'à ce que les TET soient couverts par le système d'assurance maladie prov./terri.	Payer l'assurance maladie privée en cas d'urgence jusqu'à ce que les TET soient couverts par le système d'assurance maladie prov./terri.

<sup>\*</sup> Le salaire en vigueur est revu annuellement de sorte qu'il soit au moins égal au taux horaire médian pour le poste et l'emplacement concernés. La définition est différente au Québec.

<sup>\*\*</sup> Les employeurs peuvent déduire un maximum de 30 \$ par semaine du salaire des TET (pour le logement à la ferme ou hors site) ou ils doivent s'assurer que le loyer ne dépasse pas 30 % du revenu mensuel brut.

Figure 8. Volet ou programme d'immigration, par secteur et par région (% des réponses)



Source: FCEI, sondage sur l'agriculture, du 18 décembre 2023 au 7 février 2024, n = 544.

Question: Quels volets ou programmes d'immigration avez-vous utilisés? (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

Remarques: 1. « Autres\* » comprend les fermes de grandes cultures et de grandes cultures mixtes, les services agricoles, la transformation de produits alimentaires et les grossistes et fournisseurs du secteur agricole. 2. « Ouest canadien » désigne la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. 3. Les provinces de l'Atlantique ne sont pas représentées parce que l'échantillon était trop petit.

#### Notes de fin

 $\frac{https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/corporate/reports/evaluations/temporary-foreign-worker/SSPB-ED-TFWP-Report-PPTVersion-FR-20220217-V04-Final-PPT\_JP.pdf$ 

PTAS (Mexique et pays des Caraïbes) - Gouvernement du Canada, Embaucher un travailleur temporaire dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers : Exigences, janvier 2024. Consulté au : <a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/agricoles/agricoles-saisonniers/exigence.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/agricoles/agricoles-saisonniers/exigence.html</a>

Volet agricole - Gouvernement du Canada, Embaucher un travailleur étranger temporaire dans le cadre du volet agricole : Exigences, février 2024. Consulté au : <a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/agricoles/exigence.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/agricoles/exigence.html</a>

Postes à bas salaire - Gouvernement du Canada, Exigences du programme pour les postes à bas salaire, avril 2024. Consulté au : <a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/salaire-moyen/bas/exigences.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/salaire-moyen/bas/exigences.html</a>

Postes à haut salaire - Gouvernement du Canada, Exigences du programme pour les postes à haut salaire, mars 2024. Consulté au : https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/salaire-moyen/haut/exigences.html

EDSC, Évaluation du programme des travailleurs étrangers temporaires, rapport final, 2021. Consulté au :

 $\frac{https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/corporate/reports/evaluations/temporary-foreign-worker/SSPB-ED-TFWP-Report-PPTVersion-FR-20220217-V04-Final-PPT\_JP.pdf$ 

Immigration et citoyenneté Canada, Vérifier les délais de traitement, <a href="https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delais-traitement.html">https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delais-traitement.html</a>.

26 Ibid. Les délais de traitement ont été évalués le 12 mars 2024. Les chiffres peuvent changer d'une saison à l'autre.

EDSC, Évaluation du programme des travailleurs étrangers temporaires, rapport final, 2021. Consulté au : <a href="https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/corporate/reports/evaluations/temporary-foreign-worker/SSPB-ED-TFWP-Report-PPTVersion-FR-20220217-V04-Final-PPT\_JP.pdf">https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/corporate/reports/evaluations/temporary-foreign-worker/SSPB-ED-TFWP-Report-PPTVersion-FR-20220217-V04-Final-PPT\_JP.pdf</a>

EDSC, Le gouvernement du Canada prend des mesures pour améliorer la conformité des employeurs et mieux protéger les travailleurs étrangers temporaires, communiqué, septembre 2023. Consulté au : <u>Le gouvernement du Canada prend des mesures pour améliorer la conformité des employeurs et mieux protéger les travailleurs étrangers temporaires</u>

<sup>31</sup> EDSC, Direction générale des politiques stratégiques et de service, sondage auprès des employeurs (2020), pour la période de 2015 à 2020, Évaluation du Programme des travailleurs étrangers temporaires, juin 2021, Direction de l'évaluation. Consulté au : <a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/travailleur-etranger-temporaire.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/travailleur-etranger-temporaire.html</a>

PTAS (Mexique et pays des Caraïbes) - Gouvernement du Canada, Embaucher un travailleur temporaire dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers : Exigences, janvier 2024. Consulté au : <a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/agricoles/agricoles-saisonniers/exigence.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/agricoles/agricoles-saisonniers/exigence.html</a>

Volet agricole - Gouvernement du Canada, Embaucher un travailleur étranger temporaire dans le cadre du volet agricole : Exigences, février 2024. Consulté au : <a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/agricoles/exigence.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/agricoles/exigence.html</a>

Postes à bas salaire - Gouvernement du Canada, Exigences du programme pour les postes à bas salaire, avril 2024. Consulté au : https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/salaire-moven/bas/exigences.html

Postes à haut salaire - Gouvernement du Canada, Exigences du programme pour les postes à haut salaire, mars 2024. Consulté au :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> FCEI, Bomal, Laure-Anna, Les PME canadiennes sont durement touchées : l'important impact financier des pénuries de main-d'œuvre, novembre 2023.

<sup>2</sup> CCRHA, Semer les graines du changement, Prévisions du marché du travail agricole de 2023 à 2030, février 2024. Consulté au : <u>Prévisions du marché du travail agricole de 2023 à 2030 | CAHRC-CCRHA</u>

FCEI, sondage *Votre voix – Décembre 2023* (du 7 au 19 décembre 2023), n = 144. Question : Comparativement à 2023, prévoyez-vous d'intensifier ou de réduire ce qui suit au sein de votre entreprise en 2024? (Sélectionner une réponse pour chaque ligne). 4 EDSC, sondage auprès des employeurs (2020), pour la période de 2015 à 2020, Évaluation du Programme des travailleurs étrangers temporaires, juin 2021, Direction de l'évaluation - Direction générale des politiques stratégiques et de service. Consulté au : https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/travailleur-etranger-temporaire.html

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> FCEI, sondage sur l'agriculture, du 18 décembre 2023 au 7 février 2024, n = 164. Question : Quels volets ou programmes d'immigration avez-vous utilisés? (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> EDSC, Le gouvernement du Canada prend des mesures pour améliorer la conformité des employeurs et mieux protéger les travailleurs étrangers temporaires, communiqué, 27 septembre 2023. Consulté au : <u>Le gouvernement du Canada prend des mesures pour améliorer la conformité des employeurs et mieux protéger les travailleurs étrangers temporaires</u>

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Agriculture et Agroalimentaire Canada, Aperçu du secteur agricole et agroalimentaire canadien. Consulté au : https://agriculture.canada.ca/fr/secteur/apercu

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> FCEI, Baromètre des affaires<sup>MD</sup>: Limites en termes de ventes - niveaux actuels et tendances, secteur agricole, 2020-2024.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> FCEI, sondage *Votre voix* - *Septembre 2022*, n = 125. Question : Parmi les énoncés suivants, lequel décrit le mieux la situation de votre entreprise concernant les pénuries de main-d'œuvre (c'est-à-dire vos difficultés à recruter du personnel, à garder vos employés ou à leur faire les heures de travail nécessaires) (Sélectionner une réponse).

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> FCEI, Bomal, Laure-Anna, *Les PME canadiennes sont durement touchées : l'important impact financier des pénuries de main-d'œuvre*, novembre 2023.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> FCEI, Bomal, Laure-Anna, La semaine de 8 jours : l'impact des pénuries de main-d'œuvre sur le nombre d'heures travaillées par les propriétaires de PME canadiennes.

EDSC, Évaluation du programme des travailleurs étrangers temporaires, rapport final, 2021, page 26. Consulté au : <a href="https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/corporate/reports/evaluations/temporary-foreign-worker/SSPB-ED-TFWP-Report-PPTVersion-FR-20220217-V04-Final-PPT\_JP.pdf">https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/corporate/reports/evaluations/temporary-foreign-worker/SSPB-ED-TFWP-Report-PPTVersion-FR-20220217-V04-Final-PPT\_JP.pdf</a>

<sup>13</sup> CCRHA, Semer les graines du changement, Prévisions du marché du travail agricole de 2023 à 2030, février 2024. Consulté au : Prévisions du marché du travail agricole de 2023 à 2030 | CAHRC-CCRHA

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Id.

Wright, Jennifer, Nouveau rapport du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, plus de 100 000 postes seront vacants d'ici 2030 en raison du départ à la retraite de près du tiers des travailleurs agricoles, communiqué, le 15 février 2024. Consulté au : <a href="https://cahrc-ccrha.ca/fr/ccrha/communiques-de-presse/nouveau-rapport-du-conseil-canadien-pour-les-ressources-humaines-en">https://cahrc-ccrha.ca/fr/ccrha/communiques-de-presse/nouveau-rapport-du-conseil-canadien-pour-les-ressources-humaines-en</a>

<sup>16</sup> CCRHA, Semer les graines du changement, Prévisions du marché du travail agricole de 2023 à 2030, février 2024, page 10. Consulté au : Prévisions du marché du travail agricole de 2023 à 2030 | CAHRC-CCRHA

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> FCEI, sondage *Votre voix - Juillet 2023* (du 6 au 25 juillet 2023), n = 2 522. Question : Où en êtes-vous dans l'automatisation des tâches et des processus? (Sélectionner une seule réponse)

John Deere, John Deere Reveals Fully Autonomous Tractor at CES 2022, 2022. Dans Yoo, SeoRhin et Taylor Brown, On embauche: Les pénuries de main-d'œuvre mettent en péril le secteur agricole canadien, FCEI, 2022.

Quand on combine le Mexique et les pays des Caraïbes pour le PTAS, le total donne 55 %, comme il s'agissait d'une question « Sélectionner tout ce qui s'applique ». Certains répondants entrent donc dans les deux catégories; ils ne sont pas comptés en double.

Statistique Canada, Coup d'œil sur les personnes qui travaillent en agriculture, avril 2023. Consulté au : https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/6075-coup-doeil-sur-les-personnes-qui-travaillent-en-agriculture

<sup>21 /</sup> 

EDSC, Évaluation du programme des travailleurs étrangers temporaires, rapport final, 2021. Consulté au :

FCEI, sondage sur l'agriculture, de décembre 2023 à février 2024, n = 543. Question : Quelles sont les mesures les plus avantageuses pour votre entreprise agricole auxquelles les gouvernements devraient accorder la priorité en 2024?

Gouvernement du Canada, Guide d'utilisation du Portail des employeurs, avril 2024. Consulté au : <a href="https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/partenaires-fournisseurs-services/portail-employeurs/guide-utilisation.html">https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/partenaires-fournisseurs-services/portail-employeurs/guide-utilisation.html</a>

#### Les auteures



## Juliette Nicolaÿ Analyste des politiques bilingue

Lien : <u>Juliette Nicolaÿ | FCEI (cfib-fcei.ca)</u>



Francesca Basta

Analyste de la recherche

Lien: Francesca Basta | FCEI (cfib-fcei.ca)

#### À propos de la FCEI

La FCEI est une organisation non partisane qui représente exclusivement les intérêts de 97 000 PME au Canada. La capacité de recherche de la FCEI est inégalée, puisqu'elle permet la collecte de renseignements concrets et récents auprès de ses membres sur des enjeux qui touchent quotidiennement leur fonctionnement et leurs résultats financiers. À ce titre, la FCEI est une excellente source de renseignements à jour dont les gouvernements peuvent profiter pour élaborer des politiques qui touchent le milieu des petites entreprises canadiennes.

Pour en savoir plus, consultez le site https://www.cfib-fcei.ca/fr/

#### Ressources supplémentaires

Questions ou demandes de données

recherche@fcei.ca

Intégralité de la recherche de la FCEI

cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche

X: @CFIB\_FCEI\_Stats